



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 26091

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les vives inquiétudes du personnel de direction régionale France Télécom d'Avignon qui comprend trois départements dont le département du Vaucluse. En effet, il semblerait que la fusion programmée entre les directions régionales France Télécom d'Avignon et Valence, annoncée aux organisations syndicales au mois de janvier 1999, ne soit pas sans conséquences sur l'emploi, les services de proximité, la qualité du réseau et un développement harmonieux des territoires concernés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, sa position sur cet important dossier et lui indiquer, d'autre part, les mesures qu'il entend prendre à l'égard du personnel de la direction régionale de France Télécom très préoccupé par cette récente annonce.

Texte de la réponse

La réorganisation des deux directions régionales d'Avignon et de Valence doit permettre d'améliorer le service rendu aux clients et d'accroître l'efficacité du service public. Ce sont en effet les unités opérationnelles locales (agences commerciales, établissements techniques) qui ont la responsabilité directe de l'action de France Télécom au bénéfice du public ; elles doivent pouvoir disposer de moyens d'action supplémentaires. Les sièges des directions régionales, quant à eux, regroupent des services fonctionnels et de coordination pour permettre aux unités opérationnelles d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. La réorganisation du siège des deux directions régionales, conduisant à une structure commune, la direction régionale Rhône et Durance, permettra un renforcement substantiel des moyens d'action des unités rattachées. Ces évolutions génèrent de la part des personnels des questions légitimes et une inquiétude compréhensible. Aussi, les personnels et les organisations syndicales sont-ils régulièrement informés de la mise en place des nouvelles structures. La nouvelle direction aura des services implantés à Avignon et à Valence. L'affectation des personnes concernées par la réorganisation s'effectuera sur la base du volontariat. De plus, la création prochaine d'un service de supervision technique à Montélimar offrira de nouvelles possibilités d'emploi. L'implantation d'un nouveau service pour les activités en forte croissance est également à l'étude. Ainsi, le niveau de l'emploi et la répartition des services sur le territoire seront préservés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26091

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1187

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2878